



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
ARDENNES**

Retour du 13 mars 2025

SESSION CHAMBRE D'AGRICULTURE



Première Session de la Chambre d'Agriculture sous la Présidence de Jean-Baptiste BOURIN

C'est avec une grande détermination et un engagement renouvelé que Jean-Baptiste BOURIN a présidé sa première session en tant que Président de la Chambre d'Agriculture. Dans ses propos d'introduction, il a partagé ses premières impressions et les étapes marquantes de son début de mandat. En quelques semaines seulement, il a su établir des premiers contacts avec différentes instances et partenaires, notamment la Chambre Economique, la FDCUMA, le GDS des Ardennes, Ardennes Génétique, ainsi que les conseils départemental et régional. Ces rencontres témoignent de sa volonté de construire un dialogue constructif et d'œuvrer pour le développement de notre agriculture.

Parmi ses premières actions, Jean-Baptiste BOURIN a rapidement pris contact avec le Préfet des Ardennes pour évoquer des problématiques essentielles telles que la taille des haies, et a alerté le conseil régional concernant les retards de paiement liés à la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA). Conscient de l'importance de la communication, il a également lancé un appel à tous les agriculteurs afin d'actualiser leurs coordonnées, dans le but de renforcer les échanges et de s'adresser à chacun d'eux.

Son engagement ne se limite pas à notre département ; il a aussi participé à la session d'installation de la Chambre d'Agriculture régionale, où il siège désormais au Bureau, témoignant ainsi de son implication au niveau régional. À cette occasion, il a annoncé sa démission de la présidence de la Coordination Rurale, une décision mûrement réfléchie pour se consacrer pleinement à sa nouvelle fonction.

Jean-Baptiste BOURIN a également tenu à exprimer sa gratitude envers les personnalités et les invités présents en nombre pour cette première session. Leur soutien, notamment celui des parlementaires, renforce l'idée que notre agriculture bénéficie d'une attention collective et d'un engagement partagé. Malgré l'absence de Jean-Luc WARSMANN et Lionel VUIBERT, retenus par d'autres engagements, leur représentation souligne leur volonté de soutenir notre secteur.

Cette première session annonce le commencement d'un nouveau chapitre pour la Chambre d'Agriculture. Avec un engagement fort pour le dialogue et la concertation, ouvrant la voie à une dynamique constructive pour l'agriculture des Ardennes.

SUJET CENTRAL

Impacts de la FCO3 sur la filière et les élevages

1. Indemnisation : aides FCO3

Les aides qui ont été mises en place destinées aux pertes survenues entre le 5 août et le 31 décembre 2024 : **sur 599 dossiers déposés, 247 dossiers restent à instruire.**

L'impact des veaux morts nés

Dans les Ardennes, les veaux morts-nés ne sont pas bouclés, de ce fait lors des instructions des dossiers d'indemnisation, ces animaux n'apparaissent pas.

Estimation du manque à gagner, à l'échelon départemental de cette non prise en compte :

3 856 veaux morts nés x 300 € = 1 156 800 €.

Pour autant, ces animaux âgés de moins de 8 mois représentent la catégorie des animaux la plus touchée par la mortalité.

La mortalité a-t-elle réellement cessée au 31 décembre 2024 ?

La Chambre d'Agriculture des Ardennes a fait état des effectifs bovins morts depuis janvier 2025 : +36% de mortalité en janvier 25 par rapport à la moyenne 2021/22/23 et estimation de +13% pour février.

Témoignage



Philippe CHIEUS, élu Chambre d'Agriculture, polyculteur-éleveur charolais à Thugny-Trugny (08300), fait état de son cas personnel.

- 1 seul animal de mort avant le 31 décembre 2024
- Sur 32 vêlages : manque 14 veaux soit 43% de pertes.

2. Vaccination

Disponibilité des vaccins

Le Dr MAYER du Groupement des Vétérinaires Grand Est confirme la rupture des stocks depuis le 31 janvier des vaccins gratuits de l'Etat.

Les vaccins FCO3 sont actuellement disponibles sur le marché,



FCO3, ses impacts sur les exploitations ardennaises et leurs filières
-
Session du 13/03/25

très prochainement ceux de la MHE, mais ce n'est pas encore le cas pour ceux protégeant de la FCO8.

Le Dr MAYER rappelle que « *vis à vis du sérotype 8, les cheptels ardennais sont dans la même situation que l'an passé face au sérotype 3. Le taux d'anticorps est nul et il n'y a pas d'immunités croisées entre les deux sérotypes* ».

Il rassure toutefois sur le calendrier de livraison du vaccin de la FCO8, annoncé pour le début de l'été, avant la période de forte exposition au virus.

Soutien à la vaccination

Bruno FAUCHERON, président du GDS Ardennes, fait part de l'enveloppe financière de la structure dédiée au soutien de ce financement et remercie l'effort des collectivités pour leur participation à la prise en charge d'une partie du coût.

3. Impacts sur les filières

Les conseillers élevage de la Chambre d'Agriculture ont travaillé sur des hypothèses d'évolution sur les différentes filières après FCO3 : décapitalisation ou maintien de l'élevage, différents scénarios envisagés à court et moyen terme pour évaluer les impacts.

Décapitalisation ou recapitalisation ?

Quelque soit la filière bovins lait, bovins viande ou ovins viande, la décapitalisation permet à court terme un afflux de trésorerie sur les exploitations mais provoque une baisse durable du chiffre d'affaires, une désorganisation de la filière à moyen terme.

Le maintien du cheptel, par recapitalisation interne notamment, provoque à court terme une baisse du chiffre d'affaires mais un retour, à moyen terme (1 à 2 ans), au chiffre d'affaires avant FCO.

**Pour demain, quel territoire et quel paysage souhaitons-nous ?
Quelle stratégie des filières pour maintenir le cheptel du département ?**

Antoine GRASSER, élu de la Chambre d'Agriculture, a



interpellé l'assemblée en demandant d'aller plus loin encore dans la prise en compte des impacts des filières végétales car au-delà des conséquences directes subies par les éleveurs, ce sont d'autres filières également en danger : alimentation du bétail, marchands d'animaux...

CONSEILS POUR EVITER LA DECAPITALISATION

A l'échelle de l'exploitation

- Maximiser le nombre de femelles mises à la reproduction : conserver des vaches ayant perdues leur veau et mettre plus de génisses à la reproduction
- Vérifier la fertilité des taureaux,
- Faire tourner les taureaux dans les lots,
- Recourir davantage à l'insémination
- Allonger la période de mise à la reproduction
- Faire des diagnostics de gestation
- Vacciner en respectant les protocoles et en étant vigilant sur les périodes et les conditions de vaccination.



Le Plan Ambitions Éleveurs

accompagne les agriculteurs dans la modernisation et la pérennisation de leur exploitation. **Déjà 600 éleveurs en Grand-Est ont rejoint l'aventure pour bénéficier de conseils et de soutiens financiers** pour améliorer, d'ici 2028, leur multi-performance sociale, économique et environnementale.

Un dispositif non négligeable pour les nombreux éleveurs ardennais touchés par la FCO3 pouvant favoriser des actions possibles en faveur de la recapitalisation du cheptel, maintien de la productivité, investissements pour une nouvelle mise en culture...

Pour en savoir plus, contactez votre Chambre d'Agriculture, Anne LE GALL au 06.03.52.25.25.



Chambre d'Agriculture des Ardennes
1 rue Jacquemart Templeux - CS 70733
08013 Charleville-Mézières Cedex
Tél : 03.24.56.89.40
www.ardennes.chambres-agriculture.fr



Tuberculose bovine dans les Ardennes

Un secteur déjà affecté

En février dernier, un animal est déclaré positif à la tuberculose sur une exploitation de la commune de Monthois considérant l'élevage comme infecté.

L'exploitation concernée se situe dans une zone ayant déjà été contaminée auparavant.

A ce stade, l'objectif est d'assainir l'élevage :

- abattage sélectif des animaux,
- procéder au nettoyage et la désinfection des installations.

18 autres élevages font l'objet d'une surveillance accrue de par leurs liens épidémiologiques avec le foyer (voisins de pâture, achat/vente d'animaux...).

Limiter les facteurs de risques

La mise en place de mesures de biosécurité est plus que jamais de rigueur. Des formations spécifiques sur la prévention de la tuberculose en élevage bovins, financées par VIVEA, abordent des pratiques préventives telles que la gestion des introductions d'animaux et les interactions avec la faune sauvage :

- installation de doubles clôtures (1,5 m d'écart minimum)
- nettoyage/désinfection du matériel partagé
- ne pas distribuer concentrés/fourrages/pierres à sel à même le sol
- éviter l'accès de la faune sauvage aux stocks d'aliments.

Investigations à venir

Certains animaux comme les blaireaux, les cerfs et les sangliers peuvent être des réservoirs et transmettre la maladie aux bovins. Force est de constater qu'aux abords de ce nouvel élevage infecté, même secteur que ceux touchés en 2023, existe une importante blaireautière. A ce jour, aucune investigation n'a été menée sur ce terrier pouvant être à l'origine de la propagation.

Le Préfet des Ardennes a alors pris la mesure de « fermer les portes » en référence à sa carrière de policier. Il annonce demander à ses services « de mener une enquête sur ce terrier et ainsi identifier ou écarter ces potentiels suspects ».

Soutien aux éleveurs

Il a été rappelé que l'impact émotionnel pour les éleveurs impactés par une crise sanitaire telle que la tuberculose n'est pas négligeable. Au-delà de l'impact financier que cela engendre, puisque les compensations financières ne sont pas à la hauteur des pertes occasionnées, l'abattage des animaux et autres procédures sanitaires ne sont pas sans conséquence sur l'aspect psychologique d'un éleveur qui a, à cœur de mener à bien son troupeau. Là encore, le Préfet des Ardennes a tenu à encourager et soutiendra les initiatives qui permettront aux femmes et aux hommes impactés de se sentir soutenus dans l'épreuve.

ZOOM SUR

Distinguer l'agrivoltaïsme et le photovoltaïque au sol

Depuis plusieurs années, le monde agricole joue un rôle primordial dans la production d'énergie mais l'ensemble de la profession s'attache à privilégier le déploiement de l'agrivoltaïsme pour préserver l'activité.

- > **AGRIVOLTAÏSME** : « En plus de ma production agricole habituelle, je produis de l'électricité »
- > **PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL** : « Je couvre totalement ma surface de panneaux photovoltaïque »

Un document cadre départemental

Conformément aux textes réglementaires qui régissent les conditions de mise en œuvre des projets agrivoltaïques, chaque département est tenu d'élaborer un document-cadre définissant les zones disponibles à l'installation de projets photovoltaïque au sol.

Dans les Ardennes, la Chambre d'Agriculture finalise ainsi le recensement des surfaces disponibles soit celles n'ayant pas été exploitées depuis 10 ans minimum.

Après en avoir délibéré, les Membres de la Chambre d'Agriculture des Ardennes ont décidé, à la majorité, d'adopter la proposition de document cadre et d'entamer une phase de concertation avec les acteurs locaux avant la consultation qui sera réalisée par les services de l'Etat.



Parole à
Thierry HUET

Une proposition de motion a été soumise au vote de l'ensemble des élus. Considérant l'impact majeur de la FCO3 sur les élevages ardennais et le risque de propagation de la MHE sur le territoire, la FDSEA et les JA demandent la priorisation de la distribution des vaccins FCO et MHE en attente pour les éleveurs du département des Ardennes.

MOTION adoptée à l'unanimité

BON A SAVOIR

Lorsqu'une motion est votée majoritairement par les élus, elle est alors transmise à la préfecture, à la DDT, à la Chambre d'Agriculture France et au ministère de l'Agriculture. Elle permet d'apporter notre voix aux négociations portant sur l'agriculture.



Parole à
Quentin DELORME

Pour la Confédération Paysanne, la Loi d'Orientation Agricole est très loin de faire l'unanimité et les mesures qu'elle propose ne répondent en rien aux difficultés de la majorité des paysannes. Au contraire, ce texte renforce la trajectoire agro-industrielle de l'agriculture, trajectoire qui pourtant se heurte en permanence aux difficultés économiques sur des marchés mondialisés qui plus est en proie à une forte instabilité géopolitique. Nous n'avons cessé de dire qu'un texte prétendant assurer le renouvellement des générations et la souveraineté alimentaire ne peut être silencieux sur les 3 leviers que sont le revenu, la transition agroécologique et l'accès au foncier. Cette loi ne va faire qu'amplifier la rupture du lien qui rattache l'agriculteur à la société.



Parole à
Renaud CHATRY

JA est un acteur majeur de l'Installation / Transmission. La nouvelle Loi d'Orientation Agricole qui prévoit la création du dispositif France Service Agriculture n'est pas encore détaillée mais nous savons que JA doit rester au cœur de l'installation afin de continuer à des jeunes de porter des projets viables. Les Ardennes sont une terre de polyculture et d'élevage, si nous voulons conserver cela, il faut accompagner au maintien de l'élevage. Cela passe par du soutien financier mais aussi par le soutien moral aux éleveurs via par exemple la lutte contre les nuisibles type blaireaux ou encore le loup.

Nous demandons à l'Etat de nous envoyer des signaux positifs sur ces sujets !

Un bilan financier 2024 favorable

DELIBERATIONS

5 délibérations relatives à l'approbation des comptes financiers 2024 et aux aspects opérationnels du début de mandature ont été mises au vote.

Toutes adoptées à une large majorité

Budget 2024 + 28 039 €

5 375 322 €

Dépenses

5 403 361 €

Recettes

Fonds de roulement : 14 jours

PHOTOVOLTAÏQUE

AGRIVOLTAÏQUE